

COM PROTOCOLE N°9 – 01 MARS 2010

Protocole

Et si on arrivait à y voir clair ?

APRÈS UNE SEMAINE SOCIALE AGITÉE, LE GOUVERNEMENT RÉAFFIRME SA VOLONTÉ DE CRÉER POUR LE « MILIEU DE LA DÉ-CENNIE » UN SERVICE PUBLIC INTÉGRÉ UNIQUE AU SEIN DU FABEC. ENTRE BRUITS DE COULOIRS, RUMEURS ET COMMUNICATIONS MULTIPLES ET VARIÉES, L'ÉTAT DOIT DE LA CLARTÉ AUX PERSONNELS. C'EST DANS CE SOUCI ET POUR OBTENIR DES ENGAGEMENTS NOUVEAUX POUR CE FABEC INTÉGRÉ QUE LE SNCTA A ÉTÉ REÇU JEUDI 25 FÉVRIER AU MINISTÈRE.

L'ex député européen G. Savary rédiger le traité FABEC intégré

Le gouvernement a passé un contrat avec la société de consultant, *GS Euro conseil*, créée par l'ex-député européen M. Savary. Sa lettre de mission sera communiquée sous peu.

De son côté M. Savary précise que « son rôle sera de rédiger le traité international fondant ce bloc d'espace européen (FABEC) ». Le ministère nous a confirmé que cette société de conseil travaillera à la rédaction des garanties à apporter dans le traité au niveau de l'organisme internationale qui permettra d'accueillir le FABEC intégré. Ce travail devrait s'appuyer sur des compétences de la DGAC.

Protocole : la DGAC en charge du statut unifié des personnels

Le ministère nous a confirmé que les discussions du protocole se poursuivraient autour des sujets qui toucheraient directement les personnels : le statut des personnels.

Ces discussions techniques et sociales ne doivent pas se mélanger au choix stratégique de l'État. La question du statut de fonctionnaire international et des conditions de détachement ou de mise à disposition doit désormais y être concertée.

L'administration doit se mettre en ordre de marche.

Pas de blanc-seing du SNCTA

Décidé à construire un FABEC intégré source de progrès et de garanties sociales pour les personnels, le SNCTA réaffirme ses exigences :

- Un prestataire unique du sol à illimité, pour toute la chaîne de sécurité (tous les organismes de contrôle, les services techniques, administratifs) ;
- Un statut unique et public de fonctionnaire international pour tous les personnels qui garantisse le processus de recrutement et de formation « à la française » ;
- Une notion de régionalisation qui doit être discutée au sein du protocole ;
- Un processus de concertation et validation qui doit être précisé pour répondre à l'accélération du calendrier souhaité par le gouvernement.

L'AVIS DU SNCTA

Indispensable de passer des mots aux écrits

Après ce nouvel entretien constructif avec le Ministère, des engagements écrits sont indispensables. La multitude de communications de toute part rend la parole de l'État difficile à bien identifier.

Pour le SNCTA deux éléments sont primordiaux pour poursuivre les discussions :

- Une communication sans ambiguïté du gouvernement pour préciser la méthode qui semble se résumer d'un côté à la rédaction d'un traité délégué à la société de M. Savary et de l'autre à l'élaboration d'un statut pour les personnels par la DGAC ;
- Un courrier du ministère sur les garanties qu'il apporte face aux attentes exprimées par le SNCTA.

Les personnels demandent des réponses. Par la négociation, le SNCTA œuvre pour les obtenir